

PUBLICATION

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16, de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés et au règlement grand-ducal du 16 juillet 1999 déterminant la liste de classement de ces établissements, Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi (arrêté N° 1/2018/0410/A du 4 avril 2024) a délivré l'autorisation à **GUARDIAN LUXGUARD II S.à.r.l.** pour la cessation d'activité – ligne de fabrication de verre miroité à Dudelange, Zone Industrielle Wolser B 300.

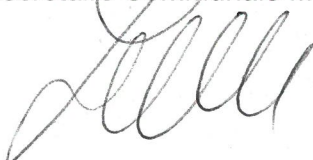
Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit.

Affichage: du **9 avril 2024** au **20 mai 2024**

Bettembourg, le 5 avril 2024

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins

Jessica LOEVEN
Secrétaire Communale f.f.



Laurent ZEIMET
Bourgmestre

